

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de VINEZAC LUNDI 27 JUILLET 2020

Présents : M. André LAURENT, M. Thierry DEBARD, Mme Karine LADET, M. Thomas INSELIN, Mme Laure VIELFAURE, M. Guillaume GRASSET, Mme Odile BOISSIN, M. Guillaume LOPEZ, M. Régis ARLAUD, Mme Laurence TEIL, Mme Mélanie BERNE DE MONTGOLFIER, M. Patrick REY, M. Thierry BLANC.

Absents : Mme Julie MALLON donne pouvoir à M. André LAURENT, Mme Marie-Laure WESTERLOPPE.

Avant de commencer l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire demande aux Conseillers s'ils ont des observations à faire sur le compte rendu de la réunion du 24 juin 2020. Mme VIELFAURE signale qu'elle n'apparaît pas en tant que membre de la commission 2 Finances – Economie -Transition énergétique - Gestion des déchets - Mobilité. Monsieur le Maire en prend note et rectifiera cet oubli.

M. Guillaume Lopez est désigné secrétaire de séance.

MAITRISE D'ŒUVRE PROJET TRAVAUX TOITURE EGLISE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 mars 2017 concernant le choix de l'Architecte chargé du diagnostic sur la totalité des travaux et le pourcentage de la maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux que le Conseil choisira d'effectuer. L'agence d'Ar'Jhil avait été retenue et proposait de 8% à 8.80% suivant le phasage des travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil la maîtrise d'œuvre sur le projet de travaux concernant la toiture qui correspond à trois phases avec les montants HT estimés à :

- Phase 1 travaux d'urgence 22 136 €
- Phase 2 travaux toitures en tuiles 193 957€
- Phase 3 travaux toitures du clocher et de la nef 92 505€

Montant total de l'estimation des travaux HT = 308 598€

Soit une maîtrise d'œuvre à 8% qui correspond à un montant HT de 24 687.84 €

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre avec l'agence d'Ar'Jhil et signale que le Conseil devra déposer avant fin septembre 2020 une demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux avec le plan de financement contenant toute les aides possibles pour cette opération. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil, s'engagera à la réalisation des travaux qu'après retour et accord des subventions demandées.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour la maîtrise d'œuvre pour un montant de 24 687.84€ HT soit 8 % du montant HT des travaux.

CONVENTION ARDECHE IMAGE

Monsieur le Maire demande au Conseil de s'engager à verser 150 € à Ardèche Image pour la projection du film « Le manège de Yankel » prévu le vendredi 6 novembre 2020 ; il n'y a pas de prix de place, cette animation étant gratuite.

Il rappelle qu'il s'agit d'un partenariat entre la Bibliothèque Municipale, la Commune et Ardèche Image.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Ardèche Image.

DESIGNATION DELEGUE CNAS

Monsieur le Maire signale qu'il faut désigner un délégué au Comité National des Actions Sociales (CNAS). Ce comité permet au personnel communal de bénéficier de prestations.

Aucun Conseiller ne souhaite être délégué, Monsieur le Maire candidate.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, nomme M. André LAURENT délégué CNAS.

COMMISSION ELECTORALE

Monsieur le Maire signale qu'il faut mettre en place la commission électorale pour trois ans. Pour les communes de plus de mille habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au Conseil municipal, la commission est composée de trois membres :

- un Conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau après Monsieur le Maire et les adjoints : il s'agit de M. Patrick Rey qui accepte cette mission.
- un délégué titulaire et un délégué suppléant de l'administration désigné par le représentant de l'Etat,
- un délégué titulaire et un délégué suppléant désigné par le président du tribunal judiciaire

Le Conseil en prend note et charge Monsieur le Maire d'envoyer des noms de personnes aux administrations indiquées ci-dessus.

PRIME COVID AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de donner une prime de 1000€ maximum par agent suite à la période d'état d'urgence du 24 mars au 10 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose une prime de 500 euros maximum à 250 euros minimum par agent, suivant l'implication de l'agent (présentiel, aménagement d'horaires, activité supplémentaire). Il demande au Conseil de voter une enveloppe de 3250€ pour les dix agents.

Après délibération le Conseil est favorable à cette prime et autorise Monsieur le Maire à la verser.

DIVERS

CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE :

Monsieur le Maire signale avoir reçu une convention du Département concernant les travaux de sécurisation sortie mairie à la croix des Lauzes RD 423 pour participation financière. Il explique que le Département va rembourser la commune sur une partie des travaux de goudronnage, soit pour un montant estimé à 19 602.06€HT.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Département une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traversée d'agglomération RD 423, Vinezac.

INFORMATION SALLE POLYVALENTE

Le Conseil municipal estime que louer la salle polyvalente est compliqué actuellement pour les raisons sanitaires.

Le Conseil municipal prend la décision de ne pas louer la salle polyvalente jusqu'à nouvel ordre.

DESIGNATION DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CCBA

Monsieur le Maire propose au Conseil les commissions et prend les noms des candidats. Il rappelle que les membres de ces commissions seront désignés par le Conseil communautaire qui doit se tenir jeudi 30 juillet 2020.

Séance levée : 22 h 30